

Économie genevoise

Je crée mon entreprise en deux clics... et deux mois

La création de sociétés bat des records. Mais un parcours du combattant attend l'entrepreneur en herbe. De quoi l'endurcir dès le départ. Récit et conseils

L'essentiel

● **Fondation** Genève est le quatrième canton suisse en termes de création nette d'entreprises.

● **Endurance** Le créateur se heurte rapidement à des questions très terre à terre.

● **Droit** Avant de se lancer, le choix de la forme juridique est sensible.

Roland Rossier

Créer sa propre entreprise. Devenir son propre patron. L'an dernier, la Suisse a battu un record en termes de création de sociétés. Plus de 43 000. Deux mille de plus qu'en 2016. Et Genève a occupé le quatrième rang, selon le consultant Startups.ch. C'est décidé, je me lance! Sur le papier, une entreprise se crée en deux clics. En pratique, comptez deux mois.

Je me rends au Registre du commerce, en Vieille-Ville, pour me renseigner. L'accueil est cordial. On me conseille de commencer par créer une raison individuelle. Je m'enhardis, autant viser large: «Et pourquoi pas une SA?» Dans les services, optez plutôt pour une Sàrl. «Mais pour les sociétés à capitaux, vous devez passer par un notaire.» En quinze minutes, j'ai déjà appris beaucoup de choses.

«Pour les fonds de départ, pensez à solliciter les trois «f»: «family, friends and fools»

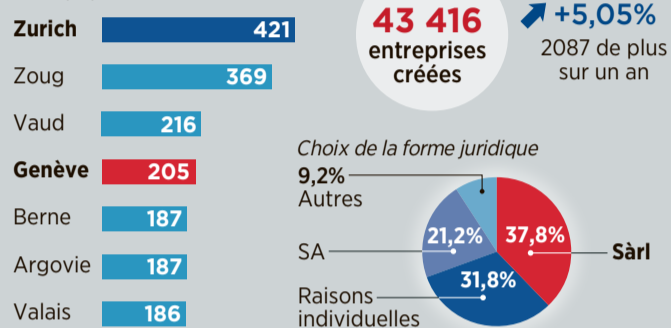
À la rue de l'Hôtel-de-Ville, une plaque m'intrigue: «Maison des avocats». Avoir un juriste avec soi, dans les affaires, c'est sûrement utile. Je pousse la porte. Je me retrouve au rez-de-chaussée, entre une salle de réunion et le coin café. Mais une voix m'appelle depuis le premier étage.

Une collaboratrice de l'Ordre des avocats me conseille de me rendre à la Permanence juridique de celui-ci, qui cohabite avec celle de la Chambre des notaires. Par chance, nous sommes jeudi, le jour des notaires (entre 10 h et 18 h). Mais il y a foule, car les prix restent modiques: «Soixante francs pour environ quarante-cinq minutes», pour un notaire comme pour un avocat.

Retour au bureau. Je surfe sur plusieurs sites liés à la création d'entreprise. L'un des passages obligés est le choix de la forme juridique. Ce n'est pas anodin (*lire ci-contre*). J'abandonne la SA, trop coûteuse.

Créations d'entreprises en Suisse

Augmentation nette par canton
Les sept premiers, en 2017



Taux de cotisation AVS pour les indépendants

EXEMPLES DE REVENU ANNUEL EN FRANCS	COTISATIONS ANNUELLES	
	TAUX	EN FRANCS
De 9 400 à 17 200	5,196%	488
De 31 100 à 33 400	6,062%	1885
De 44 900 à 47 200	7,671%	3444
Dès 56 400	9,650%	5442

I. CAUDULLO. SOURCE: OFAS, STARTUPS.CH

L'inscription au Registre du commerce implique de tenir une comptabilité. En dessous de 500 000 francs de chiffre d'affaires, les indépendants peuvent se contenter d'une comptabilité sommaire (état des actifs et passifs, relevé des recettes et dépenses etc.). Au-delà, les données à récolter doivent être plus complètes et l'intervention d'une fiduciaire est nécessaire.

J'opte pour la raison individuelle, qui peut être fondée par une seule personne physique et ne requiert pas de formalité particulière, hormis une inscription à une caisse de compensation et,

pour un revenu annuel de plus de 100 000 francs, une inscription au Registre du commerce. Comme je démarre et n'ai pas encore gagné le moindre franc, pas besoin à ce stade d'être inscrit à celui-ci. Hourra!

En revanche, et là cela se gâte et tempère mes ardeurs de futur entrepreneur, il faut passer par la case OCAS (Office cantonal des assurances sociales). C'est-à-dire s'affilier à une caisse de compensation.

Comme je m'apprête à devenir patron, autant essayer à la FER (Fédération des entreprises romandes), mes futurs amis. Hé-

Le choix de la forme juridique

● Avant de se lancer en quête des premiers clients, le créateur d'entreprise doit choisir la forme juridique de sa société. Et ce choix n'est pas anodin. Les formes les plus simples, raison individuelle ou société en nom collectif, n'impliquent aucune mise de fonds obligatoire. En revanche, pour fonder une SA (société anonyme) ou sa petite sœur Sàrl (société à responsabilité limitée), un apport de capital - respectivement 100 000 et 20 000 francs - est nécessaire. Dans tous les cas de figure, il faut se poser une question tue-la-mort au moment d'une création, mais utile: quel en cas de faillite? En d'autres termes, un scénario de sortie. «En cas de cessation d'activité, de faillite ou d'événement grave touchant le fondateur, des implications importantes peuvent concerner non seulement le conjoint mais aussi les parents et les enfants», avertit Me Nathalie Eckert, présidente de la Chambre des notaires de Genève. **Raison individuelle** Cette forme juridique est idéale quand une

seule personne exerce une activité commerciale. L'entreprise individuelle est souvent choisie par les professions libérales - avocats, architectes, petits artisans, artistes, médecins et autres professionnels de la santé, journalistes, consultants, etc. Elle n'oblige pas à récolter des masses d'argent. En revanche, l'entrepreneur assume d'éventuelles dettes de son entreprise avec sa fortune personnelle.

Sàrl La Sàrl est une société commerciale jouissant de sa propre personnalité juridique, avec un capital de départ bas, qui convient particulièrement aux PME et aux entreprises familiales. Il existe plus de 92 000 Sàrl en Suisse, ce qui en fait la troisième forme juridique la plus prisée, derrière la raison individuelle et la SA. Et de plus en plus de Sàrl sont créées. L'apport est alors de 20 000 francs. Un compte de consignation doit être ouvert et bloqué auprès d'une banque. C'est aussi le montant maximal qui peut être perdu en cas de



Conseil Oana Ioan explique les rudiments de la création d'une entreprise à Francis Del Aguilà (à gauche) et Gianluca Laterza (à droite). FRANK MENTHA

las, après un premier accueil cordial («Restez en ligne, je vous passe les affiliations...»), cela se gâte. On me renvoie à l'OCAS. J'ai furieusement l'impression d'être une patate chaude... J'appelle cette administration. Pas de chance: elle ferme à 16 h.

Je m'y rends donc le lendemain, derrière Cornavin. Il est 11 h 45. «Vous voulez créer une entreprise? Devenir indépendant? Voilà votre ticket. C'est au fond à droite.» J'hérite du M22. 11 h 57. L'attente est longue. Le guichet est occupé par le M16. 12 h 10. Le M18 vient d'être appelé. 12 h 30. Je commence à

avoir faim. 12 h 41: miracle! Le M21 a craqué, il est parti. Au guichet, l'accueil est aimable, les conseils précis. Entre-temps, j'avais mis à profit cette heure d'attente pour potasser les brochures «Statut des indépendants», «Procédure de décompte simplifiée pour les employeurs» et «Cotisations à l'AVS, à l'AI, aux APG et à l'AC». 12 h 57: je sors du guichet, en quête de nouveaux conseils.

Quelques jours plus tard, je participe à un cours gratuit dispensé par l'organisation Startups.ch. Après, c'est payant. Mais son site fourmille d'informations. Directrice romande de ce consultant, Oana Ioan explique bien les «outils» à disposition du futur créateur. Et conseille vivement de réaliser un business plan. Dans la salle, un entrepreneur en herbe accueille: «Cela m'est déjà utile, me permet de clarifier mes idées et mes objectifs.» Mercredi,

Gianluca Laterza, qui se lance dans la finance, et Francis Del Aguilà, qui va créer une société dans le domaine des spiritueux fins, ont tous deux suivi ce séminaire, à Plainpalais.

Un business plan aide l'entrepreneur à réfléchir à son projet, à observer les concurrents et détecter en quoi son affaire peut se distinguer des produits ou services proposés par ses rivaux. Ce document permet de coucher sur le papier les frais prévisibles. Il doit être crédible à un horizon de trois à cinq ans. Le business plan, très apprécié par les banques en cas de sollicitation d'un crédit, est aussi un outil pour lever du capital. Auprès du fameux trio auquel on s'adresse souvent au départ, soit «family, friends and fools» (la famille, les amis et les fous qui acceptent de vous aider). Ce seront parfois aussi vos premiers clients. Mais il faudra rapidement élargir la clientèle. C'est là que l'aventure commence.

PUBLICITÉ

Genève, capitale mondiale des bouchons

Vous trouvez ça normal ?
NOUS PAS
Halte à la démesure, votez UDC



Grand Conseil, votez liste 6
Conseil d'Etat, votez Yves Nidegger, Thomas Bläsi et Stéphane Florey